



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 27 MAI 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Christine BODART, Madame Marie-
Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Monsieur Emmanuel GILLET, Conseillers communaux;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN;

6.5. B.E.P. Expansion économique - Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 18 juin 2024 - Mandats de vote

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er}, § 1/1 et L3221-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'affiliation de la Ville d'ANDENNE au Bureau Economique de la Province de NAMUR, B.E.P. en abrégé ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales du B.E.P., à savoir en l'occurrence MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Françoise LEONARD, Echevins, Natacha FRANCOIS et Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Conseillères communales ;

Vu le mail du B.E.P. annonçant la tenue des assemblées générales extraordinaire et ordinaire de l'intercommunale le mardi 18 juin 2024, à 17h30, à l'Espace Winson, rue Donat Masson, 22 à FOSSES-LA-VILLE ;

Vu l'ordre du jour de ces assemblées générales, lesquels se présentent comme suit :

Assemblée générale extraordinaire

1. Approbation des modifications statutaires.

Assemblée générale ordinaire

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 décembre 2023 ;
2. Approbation du Rapport d'activités 2023 ;
3. Approbation des comptes 2023 ;
4. Rapport du Réviseur ;
5. Approbation du Rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
6. Approbation du Rapport de gestion 2023 ;
7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
8. Décharge aux administrateurs ;
9. Décharge au Réviseur.

Vu la documentation relative à ces points ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour des assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 18 juin 2024 :

Assemblée générale extraordinaire

Point 1 : Approbation des modifications statutaires

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Assemblée générale ordinaire

Point 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 décembre 2023

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2 : Approbation du Rapport d'activités 2023

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 3 : Approbation des comptes 2023

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 4 : Rapport du Réviseur

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 5 : Approbation du Rapport de rémunérations établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 6 : Approbation du Rapport de gestion 2023

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 7 : Approbation du Rapport spécifique de prises de participations

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 8 : Décharge aux administrateurs

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 9 : Décharge au Réviseur

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2 :

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à les assemblées générales la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour les assemblées générales extraordinaire et ordinaire programmées le 18 juin 2024, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celles du 18 juin 2024 ne devaient pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3 :


Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise au Bureau Economique de la Province de NAMUR, ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,		Le Président,
Ronald GOSSIAUX		Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,	Le Bourgmestre,
	
Ronald GOSSIAUX	Claude EERDEKENS

